

ABONNEMENT.

Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 16  
Trois mois. . . . . 8

Hors du Département.  
Un an. . . . . 35 fr.  
Six mois. . . . . 18

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

# ECHO DE L'OUEST

## DIEU ET LA FRANCE.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.  
Réclames, — . . . 30  
Faits divers, — . . . 75

S'adresser, pour l'insertion des annonces, à M. Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

On s'abonne

Chez tous les Libraires.

J.-R. DENAIS,  
Rédacteur en chef.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

ANNONCES ET ABONNEMENTS,  
Imprimerie Godet, place du Marché-Noir, Saumur.

### Bulletin politique.

Faudra-t-il 135 ou 200 millions pour équilibrer le budget?

Tel est le dilemme sur laquelle l'Assemblée ne cesse pas d'ergoter depuis deux jours. Sans cesse elle est obligée de revenir sur cette question, et toujours elle se sépare sans prendre de détermination.

Elle est lassée de tous ces retards, fatiguée de ces éternelles redites, mais elle semble redouter de prendre une décision, semblable à cette personne qui craint d'apprendre un malheur qu'elle sait inévitable, fatal.

Dans la séance d'hier, M. Deseilligny déclara, au nom de la commission, que les ressources déjà acquises font face à tous les besoins budgétaires, jusques et y compris l'exercice de 1873, si on prend comme base les 135 millions déjà souvent mis en avant par la commission. De nouveaux besoins ne peuvent pas se faire sentir avant 1874, et alors encore il ne faudrait pas ajouter plus de 30 millions.

La commission, dit l'orateur, a cru bien faire en recommandant au gouvernement d'entrer dans la voie des économies, parce que si elle s'attache à ce chiffre de 135 millions, c'est que, sur son honneur, elle l'estime suffisant.

A la suite de ces explications calmes et précises, M. Thiers monte à la tribune afin de plaider (pour la centième fois, peut-être) en faveur de ses 200 millions, c'est-à-dire de son impôt sur les matières premières.

Il serait fastidieux pour nos lecteurs de suivre la discussion dans tous ses détails; mais nous tenons à signaler quelques précieuses paroles échappées à M. Thiers dans son discours.

Il a d'abord annoncé que l'emprunt de 3 milliards aurait lieu dès la semaine prochaine, et lorsqu'un moment après la voix lui manquant, quelques membres lui crièrent: «Reposez-vous!»

«La meilleure manière de me reposer, répondit-il, c'est d'en finir, c'est de laisser reposer le pays.»

Insistant ensuite sur l'urgence de la discussion de l'impôt, il ajoute:

«La Chambre va prochainement se retirer. On parle de campagne contre la Chambre, qu'elle croie bien que nous n'en serons pas les complices. Quand la Chambre reviendra, en trouvant de nouveau l'ordre et la libération du territoire commencée, elle verra comme nous, avec joie, qu'elle peut reprendre ses votes.»

Cette déclaration provoque de chaleureux applaudissements du côté de la droite; la gauche ne sait plus quelle contenance tenir.

M. Thiers finit par gagner l'Assemblée, et tout se prépare pour un vote favorable à son opinion, lorsque M. Savary, député du Calvados, propose un ordre du jour motivé, tendant à faire ajourner la discussion des matières premières à un délai indéterminé, après les vacances.

M. le Président de la République déclare qu'il refuse tout ajournement. Mais il faut compter avec M. Montgolfier, qui s'en vient attaquer les matières premières. Aussi la clôture est amenée par l'heure avancée, et le vote se trouve encore ajourné.

J.-R. DENAIS.

Il résulte des déclarations de M. Thiers à la séance d'hier, que la souscription à l'emprunt sera ouverte la semaine prochaine. On suppose que pour y associer les campa-

gnes, suivant le vœu exprimé par M. Germain, et accueilli par M. de Goulard, la souscription devra rester ouverte le dimanche. En conséquence, elle commencerait le samedi 27 juillet, pour être close très-probablement le 28, au plus tard le 29.

Nous aimons la vérité partout où elle se trouve; aussi recueillons-nous aujourd'hui l'opinion du Temps, dont le dévouement à la République et à M. Thiers n'est pas suspect.

Dans le jugement qu'il porte sur le discours de la Ferté-sous-Jouarre et sur la situation des partis dans l'Assemblée et la marche du Gouvernement, nous retrouvons des impressions qui nous paraissent fort justes et que nous n'hésitons pas à reproduire:

Nos correspondances de Versailles respirent un certain découragement. Elles se plaignent que les divisions s'accusent plus que jamais, et cela au moment où l'union semblait le plus nécessaire, où les esprits modérés paraissent le plus disposés à faire des sacrifices pour y arriver. Mais non; de part et d'autre ce sont les instincts premiers, la violence et l'intolérance qui l'emportent. Le discours que M. Gambetta a prononcé à la Ferté-sous-Jouarre, nous écrit-on, a surtout fait une impression pénible.

Il règne deux mauvaises choses dans ce discours, la haine et la flatterie; le peuple y est déifié, et la malédiction y est lancée à tout ce qui n'a pas la même origine ou les mêmes passions que l'orateur lui-même. Voilà, ajoute un de nos correspondants, ce qu'on entend dire à Versailles, à des amis de M. Gambetta, à tous ceux qui s'étaient accoutumés à voir en lui l'un des chefs naturels d'une gauche légitime dans une République habitable. Comment M. Gambetta ne sent-il pas que les jours de la République seront comptés du moment qu'on devra la regarder comme le synonyme de la révolution, et la révolution comme le synonyme de grands mouvements insurrectionnels?

Y a-t-il plus de sujets de satisfaction lorsqu'on se tourne vers le parti opposé? L'extrême-droite est-elle plus sage que l'extrême-gauche? Montre-t-elle plus d'esprit de conciliation? Sait-elle se garder, au moins, de l'arrogance, du défi? Nullement,

et c'est un point sur lequel nos lettres insistent aussi avec chagrin.

L'esprit, au milieu de tant de motifs de regret, aimerait pouvoir se tourner du moins vers le gouvernement, pour y découvrir cette sagesse modérée dont les partis n'ont jamais eu plus besoin. Mais est-ce bien là, en effet, le spectacle que le gouvernement nous donne? Sait-il s'élever au-dessus des luttes de partis pour ne penser qu'aux grands et durables intérêts du pays? Se montre-t-il toujours étranger aux vues particulières, aux calculs étroits, aux mauvaises habiletés? Voilà les questions que posent nos correspondances, ou plutôt qu'elles tranchent avec une vivacité que nous ne voulons pas reproduire. Écrites sous l'impression de la discussion d'hier, elles retracent avec trop d'amertume sans doute le rôle pris par le Président de la République dans des débats qu'il s'agissait d'éclairer et qu'il a passionnés, au milieu d'une Chambre qu'il s'agissait d'unir et qu'il a divisée plus que jamais, et tout cela pourquoi? Pour faire prévaloir ses propres idées sur un point d'économie financière! M. Thiers veut violenter l'Assemblée; il y réussira probablement, mais le lendemain il se retrouvera devant elle aussi affaibli par sa victoire qu'elle pourra être elle-même amoindrie par sa défaite.

Le Journal des Débats, par la plume d'un de ses rédacteurs, M. G. de Molinari, esprit aussi ferme que judicieux, met fin au silence qu'il avait gardé jusqu'ici sur le banquet du 4 juillet, par les lignes suivantes, que nous nous empressons de reproduire:

«Si les esprits libéraux et modérés avaient conservé la direction du mouvement de 89, il est clair que l'ancien régime aurait pu être réformé paisiblement, dans la mesure où il devait l'être, et que la France n'aurait passé ni par la Terreur, ni par l'Empire; mais quand on tient compte du tempérament particulier de la nation, de ses qualités et de ses défauts, on ne tarde guère à s'apercevoir que la Révolution, telle qu'elle s'est accomplie, était inévitable, et que ceux qui se plaisent aujourd'hui à rêver une réforme de 89 au lieu d'une révolution de 89, sont tout simplement les utopistes de l'histoire.

» Ce n'est pas une raison pour glorifier, comme

Feuilleton de l'Écho de l'Ouest.

LES

## FAUCHEURS

### DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE IV.

KRAPOULOF.

(Suite.)

Et il continua:

— Surtout quand Stiépan.....

— Et je te conseille, après déjeuner, de faire une promenade dans les environs, interrompit Kirposky, en le poussant du coude.

— Certainement, mon oncle, répondit-il,

sans trop comprendre ce secret avertissement, répété par deux fois.

Et il se retourna pour regarder autour de lui.

A deux pas à peine des promeneurs, la blonde Thadéa était assise à son balcon, tenant entre ses bras son nouveau-né. Une guirlande de fleurs et de feuillage encadrait la mère et l'enfant. C'était un tableau ravissant à désespérer un artiste.

— Bonjour, César, dit la jeune mère, de sa voix douce et harmonieuse, êtes-vous reposé de vos fatigues, et avez-vous bien passé votre première nuit?

— Admirablement, ma cousine, je vous remercie. Et Étienne m'a l'air d'en avoir fait autant; il est frais comme un bouton de rose.

— Aussi vous voyez que je l'expose au milieu des fleurs, sans craindre la comparaison pour lui.

— Ni pour vous, ma cousine, et dans votre cadre de verdure, vous me rappelez un charmant tableau que j'admire, il n'y a que quelques jours, à Dresde.

— Et qu'on appelle?

— La Mère-au-Jasmin.

— Le nom est joli.

— L'artiste allemand a donné à son idéal une chevelure blonde comme la vôtre, et comme vous, la jeune femme se penche sur un enfant rose et blanc qui lui tend, en souriant, ses petits bras potelés.

— Mais vous êtes artiste, vous aussi, mon cousin, et voilà une belle occasion de nous montrer votre talent. Je répons de la sagesse d'Étienne.

Le jeune homme secoua la tête.

— Pour cela, il me faudrait le pinceau de l'Albane, Thadéa.

— Pourquoi de l'Albane plutôt que de tout autre?

— Parce que l'Albane est le peintre par excellence des fleurs et des petits amours.

— Comme Raphaël, celui des anges.

— Ne me parlez pas de Raphaël, il n'aimait que les vierges brunes.

— Tandis que vous?

— Je leur préfère les vierges aux cheveux d'or.

— Eh! eh! César, interrompit Chusco, il me semble que vous avez étudié sur place la galanterie française.

— Oui, mais prenez garde, mon cousin, reprit Thadéa, la brune Marpha pourrait bien vous entendre.

— Si déjà elle n'était dans les bois, comme Diane chasseresse, avec Stella et son fidèle Nip.

— Dieu! qu'on est fort en mythologie, à l'école des Beaux-Arts, répondit de l'intérieur une voix railleuse. Ce qui n'empêche pas que Marpha, au lieu d'être à la chasse, où elle ne va jamais, mon beau cousin, soit dit sans vous offenser, est, ici même, tout occupée à repriser prosaïquement la robe qu'elle a déchirée hier soir. Vous voyez que ce n'est pas une occupation de déesse.

— C'est celle que le roi d'Angleterre, Jacques Stuart.....

— Oh! mon cousin, par pitié pour notre ignorance, ne soyez pas si savant, interrompit Marpha, en avançant la tête par-dessus l'épaule de sa sœur.

César était en veine et se disposait à ré-

vient de le faire M. Gambetta au banquet de la Ferté-sous-Jouarre, l'insurrection populaire qui a marqué le début de la Révolution. *Ce n'est pas de la prise de la Bastille qu'il faut dater la Révolution française dans ce qu'elle a eu de fécond et de glorieux ; c'est de l'ouverture de l'Assemblée constituante.*

« La prise de la Bastille a amené le 10 août, la Commune et la Terreur ; puis, par une inévitable réaction, le 9 thermidor et le 18 brumaire. C'est un anniversaire dangereux à célébrer, et nous eussions voulu, dans l'intérêt même de cette République que M. Gambetta se pique de vouloir libérale et rassurante, qu'il eût choisi la date parlementaire du 5 mai, et non point la date insurrectionnelle du 14 juillet pour fêter l'anniversaire de la rénovation politique et sociale de la France. »

#### Le TIMES et l'anniversaire de la prise de la Bastille.

Il y a un an, dit le Times du 16 juillet, Paris était au milieu des canons, des fusils et des flammes ; des milliers de prisonniers attendent les uns leur jugement, les autres, confinés dans la Nouvelle-Calédonie, regrettent la terre natale, et cependant la démocratie est aussi remuante, aussi audacieuse, aussi irréfléchie que par le passé. En France existe un parti libéral, logique et sans ambition, qui, effrayé des dangers qui menacent le pays d'une ruine complète, veut rétablir l'ordre, ramener la concorde en faisant justice des vaniteuses prétentions révolutionnaires.

Les hommes de ce parti, soit qu'ils donnent la préférence à la forme gouvernementale républicaine, soit qu'ils trouvent dans la monarchie plus de garantie d'avenir, n'ont, à l'heure présente, qu'une idée, qu'un but : établir un gouvernement fortement appuyé sur l'ordre public, calme et digne. A côté de ce parti s'agitent les démagogues qui provoquent par des harangues à effet des applaudissements bruyants dont ils ont besoin, comme leur entourage a besoin d'absinthe.

Voici, continue le Times, la France qui a besoin de faire connaître la valeur de son crédit, en faisant un appel sans précédent à la confiance des Deux-Mondes ; et nous voyons les démocrates organiser, sur tous les points du territoire, des meetings qui arriveront fatalement à effrayer les timides et à pousser les classes moyennes à demander et à accepter, pour son salut, un gouvernement plus ou moins arbitraire, mais fort et stable.

### Chronique Politique.

#### Information de l'Événement :

Un de nos amis nous adresse de Versailles une importante nouvelle, dont il nous garantit l'exactitude, mais que nous publions sous toutes réserves :

Le Président de la République a fait relever les noms des deux cent cinquante membres les plus âgés de l'Assemblée nationale qui deviendraient, assure-t-on, la base de la deuxième Chambre...

pondre, quand une voix nasillarde psalmodia sur un ton pleurard :

— Que le Seigneur Dieu de Moïse et d'Aaron répande ses bénédictions sur l'illustre famille du seigneur Kirposky.

— Bon, voici Abraham, maintenant, s'écria Chusco, en désignant, non sans un mépris marqué, un petit vieillard juif, à figure en lame de couteau, coiffé d'une calotte noire, luisante de malpropreté, et dont la taille courbée sous un énorme ballot de marchandises, disparaissait dans une ample redingote noire, que des poches gigantesques faisaient ballonner autour des reins. Allons-nous-en, mon cousin. Aussi bien n'avons-nous plus rien à faire pendant que ces deux dames examineront ce bazar ambulante.

— Seigneur, avant de vous retirer, ne daignerez-vous pas jeter un coup d'œil sur mes marchandises ; j'ai des brandebourgs en soie du Levant, des ceintures brodées, des.....

— Je n'ai besoin de rien, fit Chusco, en levant les épaules.

On assure aussi que le message de M. Thiers aurait pour conclusion l'établissement définitif de la République conservatrice, entourée d'institutions empruntées à la Constitution de l'an III.

Les manœuvres du parti bonapartiste seraient le principal argument que ferait valoir M. Thiers pour sortir du provisoire. Il ne serait pas question des partis légitimiste et orléaniste, qui, du reste, se neutralisent l'un l'autre.

L'Événement va-t-il devenir un succursale du Journal officiel ?

Nous trouvons dans le Fremdenblatt de Vienne des réflexions que nous croyons devoir mettre sous les yeux de nos lecteurs :

L'emprunt de 3 milliards auquel la France s'apprête, dit ce journal, attire de nouveau les regards du monde politique et financier sur la situation intérieure de ce pays. Le fait seul de voir les marchés financiers européens accueillir avec tant d'empressement un emprunt si exorbitant suffirait déjà à témoigner de l'indestructible puissance financière de la France. Lorsque, durant la guerre franco-allemande, il fut pour la première fois question d'une indemnité de guerre de plusieurs milliards que le prince de Bismark songeait à réclamer, les financiers les plus sérieux secouèrent la tête avec incrédulité.

On soulevait la question de savoir si la France serait en état de réunir ces sommes dans la limite du court délai qui lui était accordé, et si elle serait capable de porter le lourd fardeau des intérêts. Les Français eux-mêmes doutaient de pouvoir fournir ce que l'Allemagne exigeait d'eux. Les organes de la publicité allèrent jusqu'à expliquer l'acceptation des conditions de paix par ce motif que promettre et tenir sont deux, et que la France, avant l'extinction complète de sa dette, s'en verrait affranchie par une heureuse guerre de revanche. En dépit de toutes ces prévisions, la France fait ce qui était tenu pour impossible, avec une facilité aussi étonnante que s'il s'agissait, non pas de milliards, mais de simples millions, et elle a encore assez d'argent de reste pour réorganiser son armée.

Le centre droit s'est réuni mercredi sous la présidence de M. le duc de Broglie. On s'est longtemps entretenu de l'incident qui a terminé la séance. Plusieurs avis ont été émis sur la conduite à tenir dans la séance du lendemain ; les uns étant d'avis de considérer cette discussion comme close et de commencer la discussion de l'impôt proposé sur les matières premières ; les autres, au contraire, pensant qu'il fallait au commencement de la séance d'aujourd'hui prendre la parole pour établir au vrai la situation respective dans ce débat de l'Assemblée et de M. Thiers.

Après une discussion animée, à laquelle ont pris part MM. Taillefert, Tallon, Desjardins, le duc de Broglie, Buisson, Waddington, Lambert Sainte-Croix, etc., il a été dé-

— J'ai aussi, pour ce jeune étranger, continua le Juif, des foulards anglais de contrebande, des gants indécoussables, des pommades qui n'ont pas leurs pareilles, des.....

— As-tu une voiture à quatre chevaux ? c'est tout ce que je désire, interrompit César, croyant prendre le colporteur en défaut.

— A dire vrai, je n'en ai pas sur moi, seigneur, mais je sais où trouver votre affaire. Une kubitka, comme il n'y en a pas, à six places et un droschky tout neuf, à quatre ressorts, et des chevaux, Dieu, quels chevaux ! ajouta-t-il, en clignant de l'œil et en faisant claquer sa langue ; si vous vouliez aussi un traîneau qui.....

Marpha partit d'un éclat de rire.

— Tu es donc bien riche ? fit César, stupéfait.

— Riche ! moi, riche ! Par les cornes de Moïse, il n'y a pas un plus misérable que moi en Israël ; je suis pauvre comme Job. Ces marchandises ne sont pas à moi, et les voitures appartiennent à un seigneur qui m'a chargé de les vendre pour payer ses im-

cidé que le bureau de la réunion aviseraient suivant les circonstances.

On a été unanime, d'ailleurs, pour reconnaître que la question politique ne pouvait pas être engagée sur des questions d'impôt ou d'affaires, que chacun des membres de la réunion avait sa pleine liberté de décision en cette matière, et chacun des orateurs qui ont pris la parole a déclaré, d'ailleurs, qu'il n'entendait sur ces questions se soumettre à aucune discipline politique.

Si M. Thiers pose la question politique, comme il l'a publiquement annoncé, on sera bien obligé d'examiner les faits ; mais ce n'est pas à propos d'une proposition de loi d'un caractère économique qu'on peut incidemment juger la politique générale soit intérieure, soit extérieure.

L'Assemblée nationale a décidé qu'elle procéderait lundi prochain à l'élection du Conseil d'Etat.

Le bruit a couru que M. de Kératry était remplacé dans la préfecture de Marseille, par suite de sa retraite volontaire. Rien n'est moins exact. Il n'est nullement question non plus d'une révocation de M. de Kératry, à qui les frères et amis de la gauche voudraient bien donner pour successeur M. Valentin (de Lyon), dont ils s'efforcent, au pis-aller, de faire un conseiller d'Etat. La révocation de M. de Kératry, en face des dispositions démagogiques de Marseille, serait un acte de faiblesse que le gouvernement ne peut pas commettre ; il ne paraît pas vouloir le commettre.

L'origine de ce bruit est dans le projet prêté au gouvernement de faire quelques mutations dans le personnel préfectoral ; mais on croit généralement qu'il ne s'agit que d'un certain nombre de sous-préfets.

M. Robert de Massy a été élu vice-président du centre gauche, en remplacement de M. Desseigny. Il représente, comme son prédécesseur, l'élément le plus modéré et le plus conservateur de la réunion.

M. Thiers vient de recevoir les insignes de grand-croix de l'ordre de Léopold de Belgique.

Il n'était jusqu'ici que commandeur.

Les journaux allemands annoncent qu'un fils de Sa Majesté japonaise ira à Berlin pour y recevoir une éducation semblable à celle des princes prussiens. Ils ajoutent que l'influence allemande s'accroît chaque jour au Japon.

Nous trouvons dans la Patrie une lettre de M. Eugène Villedieu portant rectification d'une assertion de ce journal :

« J'ai été nommé sous-préfet de Cholet, dit-il, après le 4 septembre, et j'ai été destitué au mois d'octobre, pour avoir refusé de pactiser, en quoi que ce soit, avec les menées détestablement liberticides d'un de nos

pôts.

— C'est-à-dire, pour te rembourser l'argent que tu lui as prêté à mille pour cent, gronda Kirposky.

— Seigneur Dieu, ayez pitié du pauvre Abraham, murmura le Juif tout en se débarrassant de son paquet, pour en offrir le contenu, moi prêté de l'argent, il faudrait en avoir pour cela.

— Savez-vous, mon cousin, que vous devriez profiter de la visite de ce marchand désintéressé, pour vous procurer un costume national, le vôtre est trop parisien, remarqua Marpha.

— Et ce serait une belle occasion, seigneur, se hâta de reprendre le Juif, j'ai justement des étoffes de toute qualité et pour rien. Daignez vous laisser prendre mesure, ajouta-t-il en tirant de sa poche un mètre en ruban, je connais un tailleur qui n'a pas son pareil pour habiller convenablement un jeune seigneur élégant. Et je vous achèterai, à un bon prix, les habits que vous portez.

— Même mon chapeau.

proconsuls d'alors, le préfet de Maine-et-Loire, Allain-Targé. »

### Nouvelles extérieures.

#### BELGIQUE.

A l'occasion du nouvel emprunt français, l'Indépendance belge publie un article dont voici la conclusion :

« Il est avéré que, si onéreuses que soient les obligations imposées à la France, elle est, dès à présent, en mesure d'y faire honneur ; il est avéré que la France s'en acquittera loyalement et régulièrement ; elle a plus que les ressources nécessaires pour combler son passif. »

#### ITALIE.

Les Italiens pratiquent à merveille la maxime : « L'ingratitude est l'indépendance du cœur. »

Nous ne voulons citer comme exemple que les lignes suivantes tirées d'un journal étranger :

On joue dans ce moment-ci au théâtre San-Quirimo une nouvelle pièce, où se trouve une scène qui représente un diplomate italien recherchant parmi ses papiers une copie du traité passé entre la France et l'Italie à la suite de la campagne qui fonda l'unité italienne. Le personnage de la pièce, après de vaines recherches parmi ces papiers, s'écrie tout d'un coup : *Il trattato sulla Francia lo tengo sotto miei piedi.* « Je l'ai sous mes pieds, le traité avec la France. »

Quand cette scène arrive, le public trépigne de joie et vocifère : *Francia sotto nostri piedi : bravo ! bravissimo !*

#### TROUBLES A ROME.

On lit dans l'Italie du 15 :

La soirée musicale d'hier soir, à la place Navone, a été troublée par un fait qui donnera certainement lieu à un procès d'une certaine importance.

Vers neuf heures et demie, peu après l'entrée d'une centaine de jeunes gens sur la place, on entendit une forte explosion dans la direction du palais Braschi, c'est-à-dire vers le côté opposé où jouait la musique. La foule se précipita vers le lieu où l'on avait entendu la détonation. Les gardes de la sûreté publique aperçurent deux individus qui fuyaient précipitamment. Désignés par plusieurs personnes comme les auteurs de cet attentat, ils furent immédiatement arrêtés.

Un cercle compacte se forma autour d'eux. C'est à grand-peine que les gardes purent les conduire en prison. Après des recherches, on trouva quelques morceaux de la bombe, d'après lesquels on a constaté qu'elle devait avoir 5 centimètres, soit à peu près la grosseur d'une orange ; elle était fabriquée sur le même système que les bombes Orsini.

Heureusement, elle n'a blessé personne ; on peut même dire qu'elle n'a été la cause d'aucune alarme. La musique a continué tranquillement à jouer ; le monde est resté sur la place jusqu'à minuit.

Le colonel des carabiniers, le conseiller délégué

— Et le chapeau aussi, seigneur.

— Je voudrais bien savoir ce que tu pourrais en faire ? demanda Thadéa.

— Oh ! l'emploi est tout trouvé, noble demoiselle, la calotte peut être utilisée pour faire un filtre, à l'usage des pharmaciens, et avec les ailes découpées il sera facile de garnir intérieurement des pantoufles.

— C'est que, vois-tu, j'ai besoin de mon costume demain, peux-tu t'engager à me le fournir à trois heures du soir à Varsovie ?

— A trois heures il sera prêt, seigneur, comment le voulez-vous ?

— Pareil à celui-ci, tu vois, dit César en montrant celui de Chusco.

— C'est convenu, seigneur, demain à trois heures vous l'aurez.

— Et s'il n'est pas prêt, je te le laisse, c'est entendu.

— C'est entendu, seigneur.

— Holà ! et le prix ? Abraham, ai-je la bonté de le stipuler, s'écria Kirposky, ce jeune pan (seigneur) est mon neveu et je n'entends pas que tu l'écorches.

(La suite au prochain numéro.)

de la préfecture et le questeur se rendirent peu après sur les lieux afin de commencer une enquête.

Aujourd'hui, les deux coupables ont dû être déferés à l'autorité judiciaire ; ils sont tous les deux marins. Le premier se nomme Defalchi Achille, âgé de dix-neuf ans, matelot à bord de la barque *Mistico San Luigi* ; le second, Sacco Ruggero, âgé de vingt-cinq ans, matelot à bord du *Leopoldo II*. Ces deux navires sont, en ce moment, dans le port de Civitavecchia.

Voici quelques autres détails que les journaux italiens nous apportent sur cet incident :

L'*Unita cattolica* raconte que dans la soirée du 11 juillet, la foule se rassembla sur la place Navone, et se mit à pousser des cris contre le pape, l'Eglise et les conservateurs. Elle grossissait à chaque instant, parcourant les rues avoisinantes en vociférant : *A bas les prêtres ! A bas les puants ! A bas l'instruction des prêtres !* Parmi tous ces individus, on voyait bon nombre de jeunes gens portant le béret des écoles municipales. Ils sont tous allés continuer le tumulte sous les fenêtres mêmes du cardinal-vicaire, hurlant toujours des injures contre les prêtres et contre le pape.

Des bandes nombreuses parcouraient la *via del Anima*. Les individus qui les composaient voulaient forcer les citoyens à mettre des drapeaux aux fenêtres ; ils étaient même sur le point de tenter l'assaut de la maison de la famille Zuccimei, dont un des membres avait été officier de zouaves. Mais la questure, intervenant à temps, fit cesser ce désordre.

Une bonne partie des individus étaient armés de gros bâtons, et ils insultaient tous ceux qu'ils croyaient suspects. Un vieux prêtre fut insulté grossièrement, et l'illustre père Secchi, qui vint par hasard à passer, fut injurié de la façon la plus ignoble. Quelques-uns de ces misérables allaient hurler à ses oreilles : *Mort aux Jésuites !*

La *Capitale* raconte que le 13, des pancartes portant des inscriptions patriotiques furent affichées de tous côtés. Au beau milieu de la place Navone, la foule en entourait une sur laquelle on lisait : *Viva l'Italia libera dei Jesuiti porci ! Viva Vittorio Emanuele ! Viva Garibaldi ! il prode ! Abbasso li corporazioni religiose.*

La place Navone fut envahie ce jour-là par 200 agents de la sûreté publique, qui, aidés par un même nombre de carabinieri, réussirent à rétablir l'ordre.

La *Voce della Verità* raconte que dans la *via* de Cesarini, près du théâtre Argentina, la princesse d'Arsoi, passant en carrosse avec ses enfants, se heurta à une foule de frénétiques qui lui jetèrent aussitôt à la figure les insultes les plus triviales et les plus obscènes. La princesse, loin de perdre la tête, se retourna fièrement :

— Polissons que vous êtes, leur cria-t-elle à pleine voix, vous vous attaquez même à une femme seule et sans défense et à des enfants ! Et ceux-là, continua-t-elle en désignant les gardes de la police de sûreté, sont encore plus vils que vous, puisqu'ils ne savent pas vous disperser.

A force d'énergie, la princesse réussit à se dégager, au milieu des sifflets qui l'accompagnaient jusqu'à ce qu'elle eût disparu.

On mande de Rome, le 13, à la *Gazette de Turin*.

On a craint hier la répétition des désordres sur la place Navone. Des carabinieri ont été disposés sur cette place pour tenir en respect quelques adultes qui ont crié : *Vive la liberté ! Mort aux Jésuites !* Les carabinieri, après avoir dispersé plusieurs individus tumultueux et ivres, ont occupé la place jusqu'à une heure avancée.

## Informations militaires.

Nous apprenons, par des lettres de Berlin, que le gouvernement prussien suit avec le plus grand soin tout ce que fait la France au point de vue militaire, et qu'il a adopté plusieurs mesures prises par nous. C'est ainsi qu'il vient de décider que son armée serait augmentée de quatre régiments d'infanterie de ligne et d'un régiment de fusiliers de la garde, ce qui portera à 452 le nombre total de ses régiments d'infanterie, chiffre adopté par la France pour son armée nouvelle.

La mesure que nous venons de mentionner ne porte, pour la Prusse comme pour la France, que sur l'armée régulière et ne

concerne pas la landwehr, dont la constitution définitive n'est pas encore arrêtée. L'organisation de la réserve doit être sensiblement modifiée, et les populations des campagnes, sur lesquelles le service militaire pèse d'une manière très-lourde, manifestent une sérieuse inquiétude, parce qu'on sait que le temps de présence sous les drapeaux doit être augmenté dans le projet nouveau.

On assure que M. Thiers a reçu de M. de Moltke un exemplaire magnifiquement relié de l'ouvrage de l'état-major allemand sur la guerre de 1870-1871. M. de Moltke aurait ajouté audit exemplaire une dédicace autographe des plus flatteuses.

M. le général Brahaut, en tournée d'inspection générale, vient de mourir subitement à Compiègne, de la rupture d'un anévrysme, pendant qu'il passait l'inspection du 13<sup>e</sup> dragons.

## Chronique de l'Ouest

ET

### CHRONIQUE LOCALE

#### SEANCE BUDGÉTAIRE DU 10 JUILLET 1872.

Après avoir publié l'exposé municipal en la séance du 10 juillet 1872, notre devoir est de lui appliquer, suivant les termes de notre programme, un droit de contrôle impartial et sans parti-pris, avec les convenances dues à l'autorité légalement établie et dont nous ne nous départirons jamais.

Dans cet exposé de la situation financière de la ville, nous trouvons émises différentes appréciations au sujet desquelles il convient de présenter quelques observations.

1<sup>o</sup> « Quant à l'école laïque de filles..., jamais école répondit-elle à des besoins plus pressants ?... »

Les plus pressants besoins pour une population, et sur lesquels l'autorité municipale a le devoir de veiller, c'est que les enfants reçoivent la science suffisante et une bonne instruction morale et religieuse, dont nous avons aujourd'hui le plus pressant de tous les besoins.

Or, pour cela, faut-il que l'école soit laïque ? Non. Soutenir le contraire serait véritablement trop peu sérieux. — Nos écoles communales s'étaient-elles montrées jusque-là insuffisantes et au-dessous de leur tâche ? Non.

Donc, affirmer que jamais une école ne répondit à des besoins plus pressants que notre école laïque, constitue une assertion peut-être... un peu trop gratuite.

2<sup>o</sup> Qu'il nous soit permis encore de regretter l'emploi d'un mot trop peu en rapport avec le ton officiel et impartial que devrait garder toujours le langage d'un maire à ses administrés !

« Le Collège de Saumur n'a rien à redouter de la concurrence que lui prépare le *Cléricisme*. »

Sans rechercher ce que peut entendre M. le maire par ce mot de *Cléricisme*, qui n'est point français, et que tant de gens emploient aujourd'hui, sans trop le comprendre, tout en lui tenant compte de l'intention qu'il y peut mettre, deux réflexions nous suffiront ici.

Les catholiques ont-ils le droit d'ouvrir une institution catholique, dans laquelle ils seront sûrs que les professeurs n'apprendront pas à nos enfants la morale indépendante, et n'enseigneront point « que la Bible est un tissu de faits invraisemblables et rationnellement inacceptables. » Oui.

Le maire qui, raisonnablement, ne peut compter dans ses fonctions celle d'enseigner, a-t-il le devoir, dans un État républicain, de respecter et de faire respecter le plus sacré de tous les droits, la liberté pour le père de famille de faire élever et instruire ses enfants d'après les inspirations de sa conscience ? Oui, assurément.

La commission du projet de loi de l'instruction le déclare excellemment et irréfutablement : « Au père seul incombe l'obligation morale et le droit imprescriptible d'élever ses enfants et de les instruire. » Conséquemment, de déléguer librement à qui il veut un droit inaliénable.

Sans doute, il est beau d'invoquer la liberté, et la liberté pour tous. Mais la pratiquer, c'est tout. A ce prix-là seulement, il est permis de croire à la sincérité d'un républicain et à la possibilité d'une République.

C. D.

(A suivre.)

M. l'abbé Bachelot, ancien vicaire de Saint-Pierre, et qui s'occupe toujours de la

jeunesse de notre ville, a été nommé curé de Saint-Serge, à Angers, en remplacement de M. Touchais.

Sa nomination vient d'être agréée par le gouvernement.

L'installation du nouveau curé de Saint-Serge a lieu aujourd'hui dimanche. Cette fête est présidée par M<sup>r</sup> l'évêque.

Par décret du Président de la République, en date du 13 juillet 1872, un angevin, M. Bienaimé (Amédée-Pierre-Léonard), lieutenant de vaisseau, a été nommé officier de la Légion-d'Honneur.

## Bibliographie.

### LES NOMS DES OISEAUX

expliqués par leurs mœurs

ou

ESSAIS ÉTYMOLOGIQUES SUR L'ORNITHOLOGIE

par l'abbé Vincelot, 4<sup>e</sup> édition, revue, considérablement augmentée et ornée de gravures.

La *Bibliographie musicale* donne une excellente appréciation de cet ouvrage, aussi croyons-nous devoir le reproduire, d'abord à cause du mérite réel des *Essais Étymologiques* et ensuite parce que l'auteur appartient au Saumurois qu'il n'a jamais oublié.

J.-R. D.

Voici un livre où la science et l'érudition se présentent sous forme agréable, attachante ; où ces deux Muses austères laissent place à des récits courts et simples, qui se succèdent avec le charme que M<sup>me</sup> de Sévigné trouvait dans les fables de La Fontaine. C'est qu'en effet la fine bonhomie, l'esprit enjoué, un sentiment profond de la justice, de la liberté, de la vérité, enfin et surtout une compassion intelligente pour tant de petits êtres sacrifiés à nos fantaisies les plus malentendues, tels sont les traits communs au grand fabuliste et au savant ornithologiste dont nous annonçons le travail aujourd'hui complet.

Cet ouvrage ne rentre pas spécialement dans le domaine de la musique ; il y tient cependant de plus près qu'on ne pourrait le croire au premier abord. La musique n'est-elle pas intimement liée aux mœurs des virtuoses ailés que nous peint l'auteur ? N'a-t-on pas même prétendu que leur chant avait servi de modèle au nôtre ? Or, nombre d'étymologies sont rattachées par M. Vincelot aux habitudes musicales des oiseaux. Telles sont les explications relatives aux mots *Bruant*, *Coucou*, *Turdus musicus* (merle grive), *Parus* (mésange), *Gallus* (coq), *Caille*, etc.

L'auteur, en outre, caractérise le chant des diverses espèces avec la précision que peut seule donner une étude persévérante et attentive. On sent l'homme heureux d'écouter « le concert harmonieux que les oiseaux nous donnent au printemps, en fêtant par un hymne d'amour, l'œuvre de la création qui sans cesse se renouvelle. »

Citons rapidement la page sur la grive, d'où sont tirées ces quelques lignes, le *coucher des bruants*, le concours orphéonique des *Pinsons* pour obtenir une épouse, la calandre, qui a fait dire : *chanter comme une calandre* ; le corbeau, dont les augures romains distinguaient les *soixante-quatre inflexions de voix*, la *Chasse Hennequin* ou mieux *Hellequin* ; sans parler des oiseaux ventriloques, habiles à égarer le chasseur novice qui s'acharne à leur poursuite, ni tant de remarques, de saillies, de comparaisons aussi amusantes qu'ingénieuses. Et recommandons aux amateurs de ballets la *danse des grues*, dernier acte d'un congrès à la suite duquel toute apparence d'opposition s'efface dans l'unanime entrain de la chorégraphie la plus folâtre.

En ce qui concerne l'ornithologie proprement dite, M. Vincelot n'a rien négligé de ce que ses devanciers ont laissé sur l'histoire des familles d'oiseaux qu'il a pu étudier lui-même ; et la faune ornithologique d'Anjou est à peu près celle de la France entière. L'auteur a pesé les témoignages ; il a, chemin faisant, combattu plus d'une erreur, dissipé plus d'un préjugé. Beaucoup de proverbes empruntés à la vie rustique trouvent ici leur explication dans une connaissance de l'ornithologie qui manquait aux parémiographes.

La plupart des assertions que présente M. l'abbé Vincelot, je suis fondé à le croire et à le dire, resteront acquises à la science par leur valeur propre et n'auront pas de peine à prendre place dans l'esprit des lecteurs, constamment entraînés par la chaleur communicative de l'écrivain.

Une seule question a donné lieu à une discussion

sérieuse, qui aurait pris certainement les proportions d'une violente polémique, si l'honorable ecclésiastique n'avait opposé aux attaques passionnées de son adversaire l'exemple d'une modération et d'une courtoisie qui n'excluaient pas la conviction et l'innocente plaisanterie que comportait cette question.

M. Vincelot considère le pic comme un bienfaiteur pour les arbres forestiers ; d'autres personnes, et parmi elles, il faut le dire, de riches propriétaires, le regardent comme un fléau qu'on ne saurait combattre avec trop d'ardeur. De là le débat. Il en est sorti un petit chef-d'œuvre publié par l'auteur à la suite de ses *Essais étymologiques : la Réhabilitation du Pic-Vert*. On y trouve une foule de détails des plus curieux, d'anecdotes qui font de ces grimpeurs les êtres les plus intéressants de la création. M. Vincelot, dans son plaidoyer, comme il appelle le Mémoire consacré à cette thèse, a invoqué tour à tour l'autorité de MM. Toussenel, Michelet, d'Orbigny, Gerbe.

Dans le chapitre relatif aux Pics, qu'il est bon de relire, à l'appui de cette réhabilitation, l'aimable naturaliste n'avait pas manqué de reproduire le récit d'un fait très-remarquable de leur histoire, que j'avais entendu raconter au témoin lui-même, zoologiste instruit et zélé collectionneur, M. Eugène Servaux, et qui a été inséré d'abord dans les *Mémoires de la Société linnéenne de Lyon*. C'est un tout petit drame de famille dont les clients de M. l'abbé Vincelot sont les héros.

Je ne doute pas que les *Essais étymologiques sur l'ornithologie*, placés dans les mains de la jeunesse, n'y exercent une influence salutaire par le sentiment d'humanité qui en fait le caractère fondamental, et par les notions très-variées qu'ils renferment sur une partie de la nature qui vit, s'agite, aime sous nos yeux et qui, on ne saurait trop le répéter, a droit à nos sympathies et à nos égards, en même temps qu'elle nous fournit des exemples instructifs.

Au résumé, la physiologie musicale, l'histoire naturelle dans ce qu'elle a de plus gracieux et la morale chrétienne la plus pure, voilà trois côtés par lesquels l'ouvrage de M. l'abbé Vincelot, fruit de vingt années d'un labeur patient, saura captiver ses lecteurs. Ajoutons que chacun des oiseaux décrits est représenté dans une gravure sur bois exécutée avec talent.

Nous souhaitons que l'auteur, étudiant avec une persévérance nouvelle ces hôtes aimés de nos jardins et de nos campagnes, nous donne quelque jour un travail spécial sur le *Chant des oiseaux*. Le sujet n'est pas épuisé, même après les *Oiseaux chanteurs*, imités des frères Müller et précédés d'une introduction par Champfleury, le spirituel écrivain. Il y a là, encore, ample matière à de piquantes recherches dans les livres anciens et modernes, à de curieuses observations pendant le cours des nuits silencieuses ou agitées, sous les riantes ombrages, comme aussi, pour satisfaire l'honorable contradicteur et ami de M. Vincelot, en plein soleil.

CR.-EM. RUELLE,

Rédacteur au ministère de l'instruction publique.

## Dernières Nouvelles.

### L'EMPRUNT.

Malgré le langage dubitatif des membres du gouvernement et des organes de la présidence, il paraît certain que la date de l'émission de l'emprunt est déjà arrêtée et que cette émission aura lieu avant la fin du mois et par conséquent avant la liquidation. On parle du taux de 83 francs.

### CONSEIL D'ÉTAT.

C'est dans l'un des bureaux de l'Assemblée qu'aura lieu aujourd'hui la conférence des délégués de toutes les fractions de la gauche pour arrêter la contre-liste des candidats au conseil d'Etat. On prévoit que le scrutin, qui commencera lundi, prendra deux ou trois séances.

M. Casimir Périer est assez sérieusement malade.

Le Président de la République a travaillé ce matin avec les directeurs du ministère des finances.

On croyait hier que l'Assemblée nationale adopterait l'impôt des matières premières, suivant les conclusions de la commission des tarifs.

Plusieurs députés sont dans l'intention de proposer des séances de nuit afin que la

prorogation de l'Assemblée puisse avoir lieu à la fin de la semaine prochaine.

Il est inexact que M. Thiers songe à proposer à l'Assemblée la remise en vigueur de la Constitution de l'an III.

Pour les articles non signés : V. CHALOPIN.

Messieurs Paul Klotz et C<sup>ie</sup>, Banquiers, 11, rue de Châteaudun, à Paris, ont l'honneur d'informer leurs clients et le public qu'à partir de ce jour ils reçoivent les versements pour la SOUSCRIPTION AU NOUVEL EMPRUNT DE TROIS MILLIARDS. — Les fonds doivent être adressés par lettres chargées.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Santé à tous par la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, épreuve, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie,

reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat N° 69,718.

Ticheville (Orne), 20 mars.

Ayant pris de la Revalescière pendant quelque temps et m'en étant très-bien trouvé, j'en ai donné à plusieurs personnes, à qui cela a parfaitement réussi, particulièrement aux hydropiques; trois en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, cela les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, cela produit le meilleur effet et chasse la mélancolie.

LANGVIN, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, Paris.

## Bulletin commercial et agricole.

POUANGÉ. — Marché du 18 juillet.

Froment, 1<sup>er</sup> qté, l'hect. 77 k. 22 fr. 50.  
Seigle, l'hect. de 75 k. 12.  
Orge, l'hect. de 65 k. 8 50.  
Avoine d'hiver, l'hect. de 50 k. 7 50.  
Sarrasin, l'hect. de 65 k. 10 25.  
Pommes de terre nouvelles, le boisseau, de 1 50 à 1 fr. 80.  
Graines : Luzerne, les 50 k. 75.  
Colza, l'hect., 23 50.  
Foin, les 100 k., 4.  
Paille, id. 3 75.  
Cidre, la barrique de 230 lit. 35 f.  
2<sup>e</sup> qté, 28 f.  
Bestiaux. — Bœufs amenés 110, vendus 80. Prix moyen du kil. sur pied 1 20 à 1 40.  
Vaches amenées 30, vendues 20. Prix moyen du kil. sur pied 1 20 à 1 30.  
Veaux amenés 130, vendus 115. Prix moyen du kil. sur pied 1 60 à 1 90.  
Moutons amenés 60, vendus 45. Prix moyen du kil. sur pied 1 80 à 1 95.  
Porcs amenés », vendus ». Prix moyen du kil. sur pied 1 20 à 1 40.

Poulets, la couple, 1 fr. 80. — Canards, la couple, 2 fr. 50.

Pain, 1<sup>er</sup> qté, les 6 kil. 2 30.

MONTREVAULT. — Marché du 17 juillet.

Froment, l'hect., de 22 à 22 50.  
Farine, les 100 kil. 1<sup>er</sup> qualité, de 50 à 54 fr.  
Foin, la charretée de 1,050 kil., de 50 à 55 fr.  
Paille, de 45 à 50 f.  
Volailles, de 2 à 2 60 la couple.  
Pain, 2 fr. 80 les 6 kil.  
Œufs, 75 à 85 c. la douzaine.  
Beurre, de 70 à 85 c. le demi-kil.  
Petits vins blancs des environs, 50 fr. les 230 litres.  
Bœufs maigres amenés 70, vendus 54. Prix du kil., 1 80.  
Vaches maigres amenées 154, vendues 108. Prix du kil., 1 80.  
Vaches grasses amenées 50, vendues 50. Prix du kil., 1 40.  
Veaux amenés 25, vendus 25. Prix du kil., 1 60.  
Moutons amenés 400, vendus 347. Prix du kil., 1 75.  
Porcs maigres amenés 25, vendus 20. Prix du kil., 1 40.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

## COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 19 JUILLET 1872.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> janv. 71.	54	10	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	845	»	15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	360	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76	10	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	620	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	388	75	1 25
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier . . . . .	410	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill/et.	472	50	»
5 % Emprunt . . . . .	84	30	»	Crédit Foncier d'Autriche . . . . .	410	»	»	Société autrichienne, j. janv. . . . .	»	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	»	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	393	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205	»	»	Est, jouissance nov. . . . .	505	»	»	Orléans . . . . .	277	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	385	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	840	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	272	»	»
— 1865, 4 % . . . . .	438	7	»	Midi, jouissance juillet. . . . .	570	»	2 50	Est . . . . .	268	75	»
— 1869, 3 % t. payé. . . . .	270	»	1 50	Nord, jouissance juillet. . . . .	958	75	1 25	Nord . . . . .	285	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé. . . . .	242	50	»	Orléans, jouissance octobre. . . . .	830	»	»	Ouest . . . . .	273	»	»
— libéré . . . . .	244	50	»	Quest, jouissance juillet, 65. . . . .	505	»	2 50	Midi . . . . .	274	»	»
Banque de France, j. juillet. . . . .	373	»	72	Yendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	»	»	»	Deux-Charentes . . . . .	262	50	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	665	»	5	Compagnie parisienne de Gaz.	675	»	»	Vendée . . . . .	250	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	475	»	2 50	Société immobilière, j. janv. . . . .	21	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	440	»	»								

## GARE DE SAUMUR (Service d'été, 6 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 03 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	omnibus.
9 — 02 — — — — —	omnibus.
1 — 33 — — — — —	soir, —
4 — 13 — — — — —	express.
7 — 27 — — — — —	omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — — —	omnibus.
9 — 50 — — — — —	express.
12 — 38 — — — — —	omnibus.
4 — 44 — — — — —	soir, —
10 — 30 — — — — —	express-poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etudes de M<sup>rs</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

### VENTE

Par adjudication.

Aux enchères publiques, Sur conversion de saisie,

### DES BIENS IMMEUBLES

De la succession de M. Casimir Challet, Commune de Saint-Paul-du-Bois.

L'adjudication aura lieu par le ministère de mondit M<sup>rs</sup> TAHET, notaire, à la mairie de Saint-Paul-du-Bois, le dimanche onze août mil-huit cent soixante-douze, à midi.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance, séant à Saumur, le 22 juin 1872, enregistré, qui prononce la conversion de la saisie ci-après relatée :

A la requête de M. Joseph Adolphe Barbin, ancien négociant, demeurant à Saumur, ayant constitué M<sup>rs</sup> Chedeau, avoué, demeurant à Saumur;

Contre : 1<sup>er</sup> La dame Perrine Biard, sans profession, veuve de M. Casimir Challet, en son vivant forgeron, demeurant à Saint-Paul-du-Bois, agissant comme tutrice légale de Henriette; Anastasie, Casimir et Louis Challet, ses enfants mineurs, issus de son mariage avec feu ledit Casimir Challet; 2<sup>e</sup> La dame Ernestine Challet, mineure émancipée, épouse de M. François Loiseleur, marchand de charbons, et celui-ci son curateur de droit, pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Saint-Paul-du-Bois; la dame Loiseleur et les mineurs Challet, héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu ledit Casimir Challet leur père, tous les sus-nommés ayant constitué M<sup>rs</sup> Beurepaire, avoué, demeurant à Saumur, en présence du sieur Pierre Challet, propriétaire, demeurant à Saint-Paul-du-Bois;

Agissant comme subrogé-tuteur des mineurs Challet.

Les biens mis en adjudication ont été saisis sur le sieur Challet, à la requête de M. Barbin, suivant procès-verbal de Buffard, huissier à Vihiers en date du 17 mai 1872, enregistré, dénoncé à la veuve et aux enfants Challet, par exploit du même huis-

sier du 1<sup>er</sup> juin suivant, et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur, le 5 dudit mois de juin 1872, volume 24, numéro 40. Par le jugement du 22 juin même mois, le tribunal civil de Saumur a converti la saisie en poursuite de vente avec les formalités exigées pour les biens de mineurs.

Il est déclaré que ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

### DÉTAIL DES BIENS

A vendre. Commune de Saint-Paul-du-Bois.

PREMIER LOT. Dans le Bourg, une maison dite l'auberge de la Croix-Verte, composée de trois chambres au rez-de-chaussée, un cellier, quatre chambres hautes, couloir au milieu, derrière la maison, et au midi une cour où se trouvent : écurie, toits, fenils, four, fournil, remise et hangar.

Mise à prix, quatre mille francs, ci. . . . . 4,000 »

DEUXIÈME LOT. Au même lieu et au midi des bâtiments ci-dessus, deux autres maisons, composées chacune d'une chambre basse et d'une chambre haute, avec grenier sur le tout.

Mise à prix, mille francs, ci. . . . . 1,000 »

TROISIÈME LOT. En face des bâtiments ci-dessus et séparés d'eux par la rue, une boutique de maréchal, maison auprès, chambre derrière avec grenier sur le tout.

Mise à prix, mille francs, ci. . . . . 1,000 »

QUATRIÈME LOT. Le pré de la Forgerie, avec cour et cinq toits à volailles, contenant trente-sept ares, n° 6 de la section E, joignant au levant MM. Charruau et Guittière, au midi un chemin, au couchant M. Charruau et au nord Renan.

Mise à prix, deux mille francs, ci. . . . . 2,000 »

CINQUIÈME LOT. L'Ouche Moudoux, ter-

A reporter. 8,000 »

Report. 8,000 » re, n° 149 de la section E, contenant seize ares quatre-vingts centiares, joignant au levant le jardin ci-après, au midi M. Renard, au couchant M. Charruau et au nord Miot.

Mise à prix, cinq cents francs, ci. . . . . 500 »

SIXIÈME LOT. Le pré de la Porte, n° 23 de la section E, contenant soixante-douze ares, joignant au levant Renard, Sauvestre et Gourichon, au midi un chemin, au couchant M. Charruau et au nord Sauvestre.

Mise à prix, deux mille cinq cents francs, ci. . . . . 2,500 »

SEPTIÈME LOT. Le champ dit les Cartes, n° 9, et la Boissonnerie, n° 13 de la section C, se tenant et contenant ensemble quatre-vingt-cinq ares, joignant au levant M. Baranger, au couchant un chemin, au nord Gourichon et veuve Gaudicheau.

Mise à prix, douze cents francs, ci. . . . . 1,200 »

HUITIÈME LOT. Une pièce de terre dite le Champ-du-Chaudier, n° 7 de la section C, contenant quatre-vingt-neuf ares, joignant au levant les héritiers Blouin, au midi les mêmes et autres, et au couchant M. Baranger et au nord un chemin.

Mise à prix, douze cents francs, ci. . . . . 1,200 »

NEUVIÈME LOT. Un jardin, contenant environ huit ares dix centiares, n° 146 de la section E, joignant au levant MM. Challet et Charruau, au midi Glemain, au couchant l'ouche Moudoux ci-dessus et M. le curé de Saint-Paul.

Mise à prix, trois cents francs, ci. . . . . 300 »

DIXIÈME LOT. Deux pièces de terre, nommées les Petits-Champs du Vaudelnay,

A reporter. 15,700 »

Report. 15,700 » contenant ensemble soixante-dix ares; joignant au levant la Petite-Fraudière, au midi et au couchant Raynaud et madame de Vezins et au nord Challet.

Mise à prix, quinze-cent francs, ci. . . . . 1,500 »

ONZIÈME LOT. Une pièce de terre labourable, nommée le Grand-Champ du Vaudelnay, contenant un hectare cinquante ares, n° 26 de la section A, joignant au levant le Champ du-Pont, au midi un chemin, au couchant veuve Frouin et au nord Guilbault.

Mise à prix, trois mille francs, ci. . . . . 3,000 »

DOUZIÈME LOT. Un pré autrefois en terre, situé au carrefour des Marlotières, compris au cadastre, sous le numéro 15 de la section D, polygone 8, pour une contenance de quatorze ares, joignant au levant et au midi des chemins, au couchant M. Baranger, au nord le même et un chemin.

Mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci. . . . . 180 »

Total des mises à prix, dix-huit mille trois cent quatre-vingts francs, ci. . . . . 18,380 »

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M<sup>rs</sup> TAHET, notaire à Vihiers.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M<sup>rs</sup> CHEDEAU et BEUREPAIRE, avoués à Saumur.

Dressé à Saumur, le seize juillet 1872.

Signé : CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le dix-neuf juillet 1872, 1<sup>er</sup> c<sup>o</sup>. Reçu un franc quatre-vingts centimes décimes compris. (581)

Signé : ROBERT.

1<sup>er</sup> 50 LE FLAGON DÉINFECTANT ANTI-PUTRIDE PHÉNOL-BOBŒUF 3<sup>er</sup> 50 LE LITRE NÉCESSAIRE INSECTICIDE PRIX MONTYON

Contre : Brûlures, Coupures, Piqûres, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Épidémies (petite vérole, choléra, etc.). Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Crapaud, Javart, Piétin, Pégie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Écuries, Poulailers, Colombiers, Chenils, etc. qu'il purge de tous insectes. Paris, 8, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.